

Critères d'évaluation

Le stagiaire devra

- Être âgé d'au moins 17 ans
- Ne pas avoir encouru de condamnation pénale
- Être en règle administrativement
- Assister à tous les temps de la formation
- Respecter le règlement intérieur
- Satisfaire aux critères d'évaluation

I. Participation

- Doit être actif et dynamique.
- Doit exprimer et défendre ses idées tout en restant à l'écoute des autres.
- Être capable de se mettre en situation d'animation.
- Être capable d'avoir une action de qualité.
- Être capable d'exprimer ses besoins en formation.

II. Faculté d'expression (orale, écrite, corporelle, graphique, artistique)

- Est capable de prendre la parole en petit groupe et en grand groupe.
- Est capable de transmettre : un message,
une règle,
une information.

III. Méthode de travail

- Est capable de fournir un travail individuel.
- Est capable de travailler en équipe.
- Est capable d'être à l'écoute des autres.
- Est capable de prendre des notes lors des apports théoriques.

IV. Vie collective

- Est capable de prendre en charge la vie matérielle.
- Est capable d'organiser et de gérer une activité.
- Est capable de prendre des initiatives.
- Est capable de prendre des responsabilités dans la vie de groupe.

V. Maîtrise des techniques

- Est capable d'organiser une animation.
- A la volonté d'enrichir ses connaissances.

VI. Evaluation

- Est capable de s'auto évaluer.
- Est capable de se remettre en cause.
- Est capable d'évaluer une animation.